

AFFJUR/AR-2024-132
ARRETE DU MAIRE

Objet : Retrait de la délégation de fonctions de Monsieur le Maire à Madame Dalale BELHOUT, Conseillère municipale

Le Maire,

Vu les articles L.2122-1, L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 15 Octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2021-129 du Conseil municipal en date du 15 Octobre 2021 fixant à 11 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°2021-130 du Conseil municipal en date du 15 Octobre 2021 portant élection des adjoints ;

Vu l'arrêté n°2021-374 du 26 octobre 2021 portant délégation de fonctions de Monsieur le Maire à Madame Dalale BELHOUT, Conseillère municipale ;

Considérant la nécessité de mettre fin à la délégation de fonction de Madame Dalale BELHOUT ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2021-374 du 26 octobre 2021 portant délégation de fonctions de Monsieur le Maire à Madame Dalale BELHOUT Conseillère municipale est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification. Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines ;
- Monsieur la Trésorière principale de la Ville de Trappes ;
- A l'intéressée.

15 MAI 2024

Fait à Trappes, Ali RABEH
Maire de Trappes



Trappes, la Ville écologiste et solidaire !